PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 17 décembre 2019 à 20 H00, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Sont présents : Mme Anne-Marie Lareau, Mme Lyne Martel, Mme Kim Elbilia, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit, tous formant quorum sous la présidence du maire M. Luc Diotte.
Est aussi présente : La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte.

3299-19-12-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE
Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par, Madame la conseillère Lyne Martel de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

3300-19-12-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit d'approuver l'ordre du jour suivant, à savoir :
MOMENT DE RÉFLEXION

01- Ouverture de l'assemblée.
02- Approbation de l'ordre du jour.
03- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté.
04- Barrage Jean-Baptiste-Dubé- Mesures de sécurité applicables aux travailleurs de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles lors de la régularisation du niveau d'eau
05- 05- Travaux publics- Autorisation d'acquisition d'un rouleau asphalte
06- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3301-19-12-04 BARRAGE JEAN-BAPTISTE-DUBÉ- MESURES DE SÉCURITÉ APPLICABLES AUX TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES LORS DE LA RÉGULARISATION DU NIVEAU D'EAU

Attendu que le barrage Jean-Baptiste-Dubé a été mis en place pour l'utilisation du pouvoir hydraulique de l'eau du Lac des Îles afin d'alimenter un moulin à scie autour des années 1940

Attendu que ledit barrage sert, depuis le démantèlement du moulin à scie, au maintien artificiel du niveau d'eau du lac des Îles

Attendu que la superficie du Lac Des Îles occupe environ de 30% à Saint-Aimé-Du-Lac-Des-Îles et d'environ 70% à la ville de Mont-Laurier

Attendu que le système de contrôle de niveau d'eau est devenu désuet et non sécuritaire pour le personnel qui enlève et remet les poutrelles de régularisation

Attendu que depuis quelque temps le personnel est inquiet de sa sécurité lorsqu'il y travaille

Attendu que le mécanisme qui est utilisé pour retirer et ajouter des poutres dans la gestion du niveau d'eau du lac, est défectueux et désuet ce qui pourrait mettre en danger la santé et la sécurité du personnel

Qu'il soit résolu par Madame la conseillère Mélanie Lampron, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que la municipalité de Saint-Aimé-Du-Lac-Des-Îles mette en place un protocole de sécurité que chaque employé devra signer avant de procéder aux travaux et que des mesures de mise à niveau sécuritaire des équipements soit faites
Que soit aussi résolu que la municipalité de Saint-Aimé-Du-Lac-Des-Îles entreprenne des démarches avec la ville de Mt-Laurier, l'agglomération et les gouvernements concernés pour entamer des transformations de l'ouvrage qui répondraient aux besoins actuels et futurs

ADOPTÉE

3301-B-19-12-06 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit la levée de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2018.

ADOPTÉE

Luc Diotte	**Gisèle Lépine Pilotte**
Maire	**Directrice générale**

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens du l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte